

M. Laurier n'avait qu'à adopter l'ordre du jour de M. Foster et la guerre cessait aussitôt faute de motifs, et la presse ministérielle aurait eu ensuite raison de soutenir que rien n'était changé dans nos relations avec la métropole. Car l'ancien ministre des Finances avait parlé en Anglais chauvin et mégalomane, mais sa proposition n'avait rien de contraire au principe autonomiste, et s'il y attachait, lui, une portée impérialiste, il ne tenait qu'au premier-ministre de conserver aux mots leur sens intrinsèque. M. Laurier, pour une raison connue de lui seul, préféra proposer l'amendement que nous citons plus haut comme texte No 2.

Les trois premiers paragraphes de cet amendement étaient assez inoffensifs. On n'en pouvait malheureusement pas dire autant des deux autres. Dans le quatrième, le ministère concédait l'organisation d'un « service naval canadien » dirigé par l'Amirauté britannique pour les besoins de la métropole ; par le cinquième il engageait le Canada à se jeter dans toutes les guerres de la Grande-Bretagne.

Or, non seulement le troisième paragraphe a été écarté du texte définitif et le cinquième maintenu, mais le deuxième a été modifié de manière à admettre comme solution les contributions extraordinaires en argent, et le quatrième, de manière à